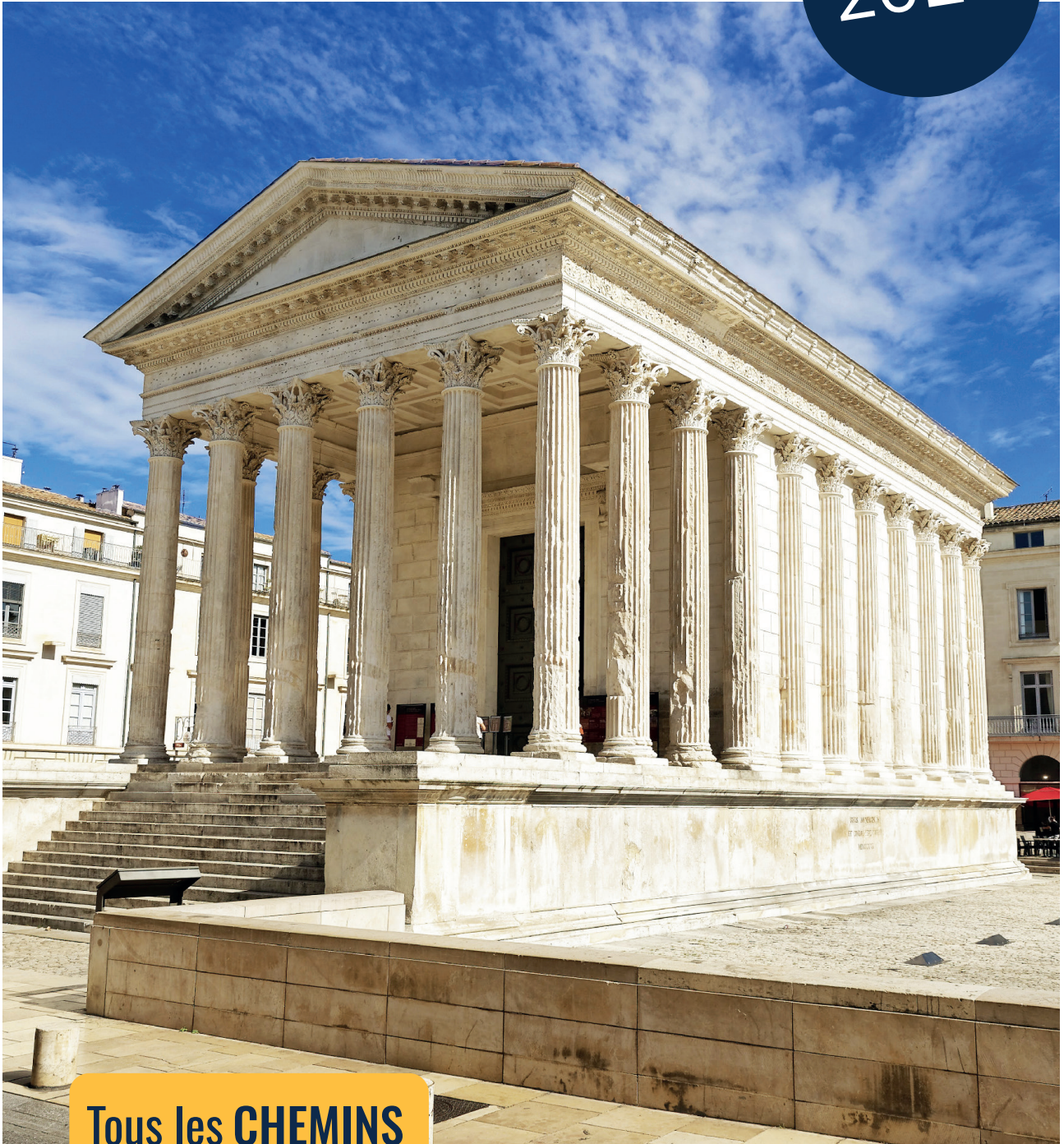




CONTRAT DE PARTENARIAT

2024



Tous les **CHEMINS**
mènent à **Nîmes**



REJOIGNEZ NOTRE RÉSEAU !

Rejoindre Nîmes Tourisme, c'est vous engager avec nous dans un partenariat actif en participant au développement et à la promotion de la destination. En tant que partenaire vous bénéficiez du savoir faire et de l'expérience de l'équipe professionnelle de Nîmes Tourisme.

2

C'est également un moyen d'accroître votre visibilité auprès de votre clientèle et des médias, de développer votre réseau en rejoignant ceux qui œuvrent pour la mise en valeur d'un tourisme de qualité.

L'Office de Tourisme est la vitrine de la destination, un outil de valorisation de notre territoire et de votre activité.

NOS MISSIONS

► ACUEILLIR

Accueillir, informer et conseiller de façon personnalisée et avisée le visiteur sur son programme de séjour en étant disponible avant, pendant et après son parcours.

► PROMOUVOIR

Promouvoir la destination en valorisant votre savoir-faire afin de renforcer l'attractivité de la destination sur le marché français et sur les marchés étrangers. Développer des services favorables à de multiples partenariats et au rayonnement du territoire.

► COMMERCIALISER

Accroître le volume d'affaires en optimisant la commercialisation de votre offre auprès d'une clientèle variée (individuels, groupes, scolaires, affaires).

► COMMUNIQUER

Affirmer la compétitivité et la visibilité touristique de l'offre sur le territoire à travers la conception d'éditions (le Guide Touristique, Magazine de Destination), les relations presse, le site web ainsi que les réseaux sociaux et newsletters.

NOS FORMULES

Pack
Business

Cible Grand Public

► Visibilité

En tant que partenaire, vous êtes mis en avant en priorité par notre équipe d'accueil, sur nos supports de communication et dans nos actions de promotion (salons, accueil presse, blogueurs).

► Valorisez votre établissement dans notre guide touristique

Cette publication annuelle offre une meilleure visibilité à votre établissement et vous permet de développer une nouvelle clientèle.

► Assurez la promotion de votre établissement sur le nouveau site internet de l'Office de Tourisme (Mars 2024)

Augmentez votre visibilité sur le web et bénéficiez du référencement naturel du site nimes-tourisme.com avec une audience de 1 000 000 pages vues en 2023.

► Déposez vos brochures gratuitement dans nos bureaux d'accueil (Nîmes et Saint-Gilles)

Avec plus de 150 000 visiteurs par an, vos brochures bénéficieront de la meilleure exposition sur le territoire.

► Participez aux visites découvertes dédiées

Qu'il s'agisse des visites guidées organisées par l'Office de Tourisme ou de la visite des Musées et leurs collections temporaires, découvrez gratuitement l'offre culturelle et touristique que propose la destination et devenez son meilleur ambassadeur.

► Votre établissement sur APIDAE (plateforme d'informations et de données touristiques)

Vous bénéficiez d'une augmentation de la visibilité de votre établissement. Votre fiche n'est plus uniquement diffusée par votre Office de Tourisme mais par d'autres structures telles que Gard Tourisme, Tourisme Occitanie (CRTL) ou encore France Vélo Occitanie pour les labellisés Accueil Vélo (sous réserve des critères de sélection des différentes structures utilisant les données APIDAE). C'est une facilité d'accès aux informations, plus exhaustives pour tous les membres du réseau ainsi que pour les conseillers en séjour.

► Restons connectés

Recevez notre newsletter hebdomadaire, ainsi qu'une newsletter spéciale pro (4 à 5 par an), qui contiennent toute l'actualité et les bons plans, ainsi que les communiqués de presse de l'Office de Tourisme.

► Accédez à notre banque d'images

Vous avez besoin d'images en haute définition de la destination pour promouvoir votre établissement. Puisez dans notre dossier gratuitement sur l'espace presse de notre site internet.

► Participez à notre comité des socio-professionnels

Venez découvrir et échanger sur les actions entreprises par l'Office de Tourisme pour accroître l'attractivité de la destination, les moyens de promotion engagés ainsi que les actualités du réseau.

3

Abonnez-vous à nos réseaux sociaux



* Audience cumulée du site internet et de la fréquentation du bureau d'accueil.

Partagez nos posts, mettez en place des liens vers nimes-tourisme.com sur vos sites avec **#nimestourisme** et **#touslescheminsmenentanimés**

Bénéficiez de retombées directes et indirectes de l'ensemble des actions de Nîmes Tourisme

Salon, Workshop & Eductour

Assurez la promotion et la commercialisation de votre structure auprès de la cible groupes et affaires à l'occasion des salons auxquels nous participons.

Observatoire de l'attractivité

Découvrez en exclusivité les données de l'attractivité touristique de la destination que Nîmes Tourisme publie chaque année.

Mise en réseaux, formation marchés

Bénéficiez d'un accès exclusif aux événements destinés aux partenaires Nîmes Tourisme et aux formations marchés thématiques.

Visibilité et référencement de votre structure sur notre site internet dédié au tourisme d'affaire.

Votre actualité diffusée dans la newsletter pro envoyée régulièrement à des agences événementielles et entreprises.

Accompagnement qualifié de notre Bureau des Congrès.

Plus tous les avantages du

Pack
Business

4

Tarifs avantageux

Bénéficiez d'un seul tarif pour toutes vos activités sur le même nom de société.



VOS ENGAGEMENTS DE PARTENAIRES

En tant que partenaire, vous vous engagez dans un partenariat actif et dynamique pour soutenir nos actions en faveur d'un tourisme de qualité.

Les partenaires s'engagent à :

- ▶ Fournir des **photos/visuels de qualité et au bon format** pour illustrer les divers supports de communication (site internet, Guide touristique ...)
- ▶ Nous communiquer des **informations à jour** sur votre établissement et nous contacter pour toute modification afin de diffuser au mieux l'information la plus juste et précise
- ▶ Nous répondre dans les meilleurs délais si l'on vous transmet des doléances des clients pour leur apporter une réponse pertinente dans le cadre de notre **Démarche Qualité**
- ▶ Compléter le plus précisément possible vos fiches d'établissement sur **APIDAE** lorsque nous vous envoyons des liens de mise à jour.
- ▶ Participer aux rencontres organisées par Nîmes Tourisme (**Comités socio- professionnel**)
- ▶ **Répondre aux demandes de devis** formulées par les services commerciaux de Nîmes Tourisme (Bureau des Congrès et/ou Service Réceptif).
- ▶ Dans le cadre de la promotion de la destination, Nîmes Tourisme pourra solliciter le prestataire pour l'obtention d'un **tarif préférentiel afin d'accueillir un professionnel** (agent de voyage, TO, journaliste ou blogueur).
- ▶ **Répondre dans les délais prescrits aux demandes de renseignements** émanant de l'Office, lors de la remise à jour du Guide touristique
- ▶ S'acquitter de la **cotisation annuelle** et de respecter les délais de paiement
- ▶ **Promouvoir et valoriser** les activités de la destination.
- ▶ Être un **relais d'information**, faire connaître les actualités et les suggestions de visites, activités, spectacles... sur notre territoire.





Etre partenaire «hébergeur» de Nîmes Tourisme, c'est s'engager à :

6

- ▶ Recevoir Nîmes Tourisme dans votre établissement lors de nos **visites annuelles** pour les hôtels, meublés et chambres d'hôtes.
- ▶ Nous communiquer régulièrement vos **disponibilités hôtelières** notamment lors d'évènements exceptionnels, comme les ferias, Festival de Nîmes, journées romaines etc
- ▶ Collecter et à reverser la **taxe de séjour** par le biais de la plateforme www.nimes.taxesejour.fr dans les délais impartis.
- ▶ Les loueurs en meublés ou en chambre d'hôtes sur Nîmes s'engagent à **déclarer leur hébergement** sur le site www.declaloc.fr (L. 324-1-1 et D. 324-1-1 du code du tourisme).
- ▶ Les loueurs en meublés ou en chambre d'hôtes situés sur une commune de Nîmes Métropole s'engagent à **déclarer leur hébergement** auprès de la mairie de la commune où est situé le meublé (L. 324-1-1 et D. 324-1-1 du code du tourisme) et en fournir la copie dès **l'inscription à l'Office de Tourisme**.

L'Office de Tourisme se réserve le droit de refuser un partenaire si ce dernier ne correspond pas aux critères éthiques et/ou intérêt touristiques de notre destination. En cas de non-respect de la globalité des engagements et du non-paiement de la cotisation, l'Office de Tourisme se réserve le droit de mettre un terme au partenariat sans préavis.

L'Office de Tourisme étant dans une démarche de tourisme durable, une démarche de qualification et/ou de labellisation (ex: Label Clé Verte, Qualité Tourisme Occitanie Sud de France , label Accueil vélo ...) est encouragée pour vos établissements.

Caractéristiques	Business	Business +
------------------	----------	------------

CIBLE	GRAND PUBLIC	GROUPES/AFFAIRES
-------	--------------	------------------

Hébergements

2-3 chambres	120 € HT	350 € HT
4-10 chambres	180 € HT	
11-35 chambres	250 € HT	
36-50 chambres	300 € HT	700 € HT
51-75 chambres	350 € HT	
76-100 chambres	400 € HT	
101 chambres et +	500 € HT	1000 € HT
Résidences / Foyers	120 € HT	500 € HT
Aire de camping-cars	150 € HT	
Camping	300 € HT	
Auberge de jeunesse / Meublés / Gites	120 € HT	

7

Restauration

Restaurant – 50 couverts (terrasse comprise)	140 € HT	300 € HT
Restaurant 50 couverts et + (terrasse comprise)	195 € HT	
Salon de thé / Bar / Glacier / Lieu Animé	140 € HT	
Traiteur		400 € HT

Sites, Activités & événementiel

Shopping	120 € HT	
Transport		300 € HT
Activité loisirs	120 € HT	300 € HT
Domaine Viticole / Oléicole	120 € HT	300 € HT
Lieux de réception / séminaires / mariages		300 € HT
Hors Nîmes Agglomération	Nous consulter	



Chargée de partenariats

Magali CESARIDIS

magali.cesaridis@nimes-tourisme.com

+33 (0)4 66 58 38 08

Nîmes Tourisme / Spl AGATE

Siège social : Spl AGATE - 19 rue Trajan - F-30 000 Nîmes

Accueil : 6, Bd des Arènes - F-30 000 Nîmes

www.nimes-tourisme.com



#nimestourisme

#touslescheminsmenentanimés